

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	23.10.2014			DJSC
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Groupe socialiste	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au projet de loi sur la police neuchâteloise (LPol)	ad 14.021
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Préambule</b></p> <p>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,          vu les articles 5, alinéa 1, lettre <i>b</i>, et 92, alinéa 1, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000;  <i>(suppression de: vu que les titres et fonctions cités dans la présente loi s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin;)</i>          sur la proposition du Conseil d'Etat, du 7 juillet 2014,</p>	
<p><b>Motivation (facultatif):</b></p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**